

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni à la salle Rosepommier afin de respecter la distanciation physique recommandée en raison de la pandémie COVID 19. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur Patrick LEVET, le Maire, et en présence de Monsieur Robert MAS journaliste au journal « Le progrès ».

Présents : Patrick LEVET – Catherine FLAMAND – Pascal PERREAUD – Renée ANDRE – Cathy CARON – Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE – Anne CHAURAND – Ramazan KARA – Laurent FELIX – Daniel CROISY – Joëlle BAMPA - Christiane JOSSERAND - Audrey MARIE - Gabriel SUCHET.

Absents : /

Date de la convocation : 20 Janvier 2022

Secrétaire de séance : Joëlle BAMPA

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et informe que plusieurs délibérations doivent être prises.

DELIBERATIONS

- **Rénovation de l'école**

Madame Catherine FLAMAND, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil que dans le projet de la rénovation de l'école, à savoir le changement des baies et porte vitrées, une demande de subvention peut être déposée auprès de la Préfecture. En effet, il a été constaté que malgré le changement de chaudière récent (il y a 5 ans), la consommation reste élevée et des fuites énergétiques ont été constatées côté cour.

Une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise Ombré Fenêtres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de rénovation
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture et à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Rénovation de la Salle des Fêtes et local vestiaire.**

Madame FLAMAND informe également avoir rencontré, avec Monsieur le MAIRE, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin de commencer l'étude pour la rénovation thermique et phonique de la salle des fêtes mais également afin de réaliser une extension du local à vestiaire du stade. L'Agence Départementale d'Ingénierie s'occuperait du démarchage des prestataires et réalisation du projet. Madame FLAMAND informe donc que pour cela la commune doit adhérer à l'Agence à hauteur de 25 cts par habitants et signer une convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de rénovation et d'extension
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'étude de ce projet
- ACCEPTE la cotisation annuelle

- **Ouverture de crédit en investissement**

Monsieur SUCHET, délégué aux finances, informe les membres du Conseil qu'il convient de faire une ouverture de crédit en investissement afin de pouvoir payer les dernières factures d'investissements.

Monsieur SUCHET rappelle que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les écritures suivantes :

Compte 2188 : 5544 Euros (entreprise Garry)

Compte 217538 : 2329,20 Euros (entreprise Richard TP)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE les propositions faites

ECOLE

Les membres du Conseil sont informés des difficultés rencontrées depuis la rentrée de Janvier suite aux fermetures de classes et aux absences d'agents notamment liées à la COVID 19.

Monsieur SUCHET et Monsieur le Maire informent donc que, malgré l'aide de certains élus ainsi que l'aménagement de planning d'agents pour palier à ces absences, il a été nécessaire d'embaucher une personne sur une semaine afin d'aider à l'école.

Monsieur le Maire informe que l'Education Nationale a procédé à une inspection de sécurité à l'école. Différents points ont été soulignés, en attente du compte-rendu.

Monsieur le Maire informe également que d'autres inspections sont programmées sur février avec le SDIS (les pompiers) ainsi qu'avec le référent Ecole Vigipirate de la Gendarmerie.

URBANISME/FIBRE OPTIQUE

- **Rétrocession de voirie**

Madame FLAMAND informe que des demandes de rétrocession de voirie lui ont été faites pour les lotissements « Les Pommiers » et « La Palonnière ».

Il a été convenu avec le Président du lotissement « Les pommiers » les faits suivants : acceptation sur le principe en excluant les espaces verts et l'entretien de la zone bacs à ordures. Une convention sera proposée au Président.

Concernant le lotissement « La Palonnière », il a été convenu qu'une convention de rétrocession de voirie sera proposée au Président en précisant que l'entretien des espaces verts sera à la charge des co-lotis.

- **Extension et raccordement au réseau fibre optique**

Madame FLAMAND informe qu'au Chemin de La Chagne les travaux pour l'installation de poteaux se feront en février et le raccordement des riverains côté pair sera possible début février.

Le raccordement sera possible en mai/juin 2022 pour les riverains Lotissement SCI La Chartreuse, Près de St Just, La Torchère et le château ; fin 2022 les riverains du lotissement derrière l'école pourront se raccorder à leur tour.

TRAVAUX/VOIRIE

Monsieur PERREAUD, délégué aux travaux et voirie, informe les membres du conseil qu'un rendez-vous a été organisé avec Le Grand Cycle de l'eau afin de vérifier l'écoulement des eaux pluviales. En effet, le fossé Chemin des Teppes, semblait présenter des problèmes d'écoulement mais selon la personne représentant le Grand Cycle de l'eau il n'est pas nécessaire de creuser le fossé. Par ailleurs, le fossé au club hippique est quant à lui nécessaire de le curer.

CCAS

Madame ANDRE, délégué au CCAS, informe que tous les colis de Noël ont bien été distribués. Cette journée a permis de rencontrer les gens et de créer un moment d'échange.

Madame ANDRE informe également que l'ADAPA propose de refaire l'atelier « Appli Tab niveau 2 » du 8 février au 3 mai 2022 ainsi que l'atelier « mémoire en jeux » à l'automne.

Elle informe que le SDIS propose des sessions aux 'Gestes de Premiers Secours » ; elle soumet donc le fait d'inscrire pour le premier semestre :

- le personnel communal (agents scolaires et agents techniques) à la formation de 7h (600 Euros)
- les élus et les secrétaires à la formation de 2h (200 euros)

Les membres du conseil trouvent que cette idée est effectivement nécessaire.

**Prochain conseil Municipal prévu LE 03 MARS 2022
A 20h à la salle Rosepommier**